



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Nord**

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord  
Direction de la réglementation  
et de la citoyenneté  
Bureau de la citoyenneté  
Section des élections

**Arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de LILLE**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 mai 2022 nommant madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 avril 2023 portant délégation de signature à madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale du Nord ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu l'ordonnance de désignation des délégués du tribunal judiciaire de Lille ;

Considérant qu'il doit être procédé au renouvellement des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture du Nord,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> - Les commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement de Lille sont composées, à compter de ce jour, conformément aux tableaux ci-annexés.

Article 2 - La secrétaire générale de la préfecture du Nord, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **08 DEC. 2023**

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,

Fabienne DECOTTIGNIES